





## HARO SUR LES BOURSES DU TRAVAIL ET AUTRES LOCAUX SYNDICAUX : VOUS AVEZ DIT « LUTTE DE CLASSE » ?

prôle de hasard, au moment d'écrire cet édito, ne sachant pas encore quel sujet traité, nous avons reçu, ce jour, un courrier du maire de Montluçon nous indiquant de bien vouloir signer une convention actant la fin de la gratuité des locaux mis à disposition, tant pour l'UL de Montluçon, que pour l'UD.

Le sujet de mon édito était donc tout choisi.

Le maire de Montluçon nous explique que, compte tenu des réductions des dotations de l'Etat, il n'a pas d'autre solution que nous demander de payer les charges liées à l'occupation des locaux, 6500 € pour l'UL et 12000 € pour l'UD.

Il y aurait sans doute matière à développer sur la politique de droite menée par un « gouvernement dit de gauche », qui sert l'intérêt du grand patronat, et les tenants du capital, amis intimes de la droite...mais là n'est pas le sujet de cet édito!

La vérité dans cette affaire c'est que cela sert de prétexte à Daniel Duglery et son équipe municipale pour attaquer les organisations syndicales, et plus particulièrement, la CGT.

La majorité municipale dit devoir faire des économies et donc faire des choix.

Des choix, ils en ont fait avec les fermetures de classes dans un quartier populaire, la baisse des subventions aux associations, mais aussi en faisant payer les syndicats. La conséquence immédiate c'est qu'au nom de la crise ils pénalisent les personnes les plus vulnérables, celles et ceux qui ont besoin d'être aidés. Ces décisions sont des choix politiques et même idéologiques. Je dirais même des choix de classe,

D'autres choix sont possibles au risque de me faire taxer de populiste. Des dizaines de milliers d'euros chaque année largement distribués pour le Montluçon Rugby, 150000 € dépensés pour faire venir Polnareff, et que dire du choix de faire construire le plus grand boulodrome du monde ? A Montluçon également on dépense sans compter en budget communication, juste pour faire la promotion du maire, etc...

Casser la CGT, briser les luttes en réduisant les moyens de fonctionnement est une stratégie du patronat et de leurs amis pour freiner le développement du syndicalisme.

Est-il utile de rappeler au maire de Montluçon que la CGT n'est pas un club de pétanque ni un club de bridge, mais un syndicat ? Qu'à ce titre, la loi prévoit dans le préambule de la constitution du 4 octobre 1958, comme les dispositions du Code du Travail, que les activités des syndicats sont reconnues d'intérêt général et protégées comme telles.

En conséquence, pour exercer cette activité, la mise à disposition de locaux et d'équipements doit être une réalité.

Manifestement, la majorité municipale ne l'entend pas de la même oreille. Une chose est sûre, la CGT à Montluçon et dans l'Allier mènera bataille dans les mois à venir. Une rencontre avec les autres organisations syndicale est prévue début septembre pour l'examen d'une démarche commune. Pour la CGT le principe de la gratuité des locaux syndicaux est non négociable.

Laurent Indrusiak Secrétaire Général de l'UD.

☐ Une: Photo (propriété UD) □ P2: **Editorial** Comité □ P3: Général de □ P4 et 5 : Santé au Travail Journée d'Etude CGT / **CARSAT** □ P6: **Vie Syndicale** □ P7: IHS □ P8: Rentrée

Sociale

CoGéTise

Editeur: Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier 18 avenue Jules Ferry 03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel Responsable de rédaction
Site internet: www.cgt03.fr
Prix: 1 € 30
C.P.P.A.P. 0414 S 06639
Impression: ART ET NET 03190 Audes



# MOBILISATION « GÉNÉRALE » POUR LE COMITÉ DU MÊME NOM!



Dès à présent, retenez ce jour, et venez nombreux partager ce moment d'échanges et de débats démocratiques, en toute convivialité et fraternité. Le 22 octobre prochain, l'Union Départementale CGT de l'Allier organise son Comité Général à l'espace Claude Capdevielle à Montmarault. Ce comité est un moment incontournable dans la vie syndicale de l'Union Départementale et des Syndicats de l'Allier, à mi-chemin entre le dernier congrès de l'UD 03 des 03 et 04 mars 2014 et celui à venir en 2017. Cette journée est destinée à effectuer un point d'évaluation en milieu de mandat. Elle est propice, entre autre, à une réflexion d'ensemble sur la construction des batailles communes à mener en analysant nos forces, nos faiblesses et en dégageant les potentialités. Elle nécessite le concours de tous les syndicats du département qui seront largement sollicités pour témoigner de leur vécu et de leur ressenti au quotidien.

### Les pistes de débat.

'ores et déjà, plusieurs thèmes de discussions ont été retenus par la direction de l'UD. A l'ouverture, il vous est proposé un débat sur l'actualité sociale et syndicale. Les sujets ne manquent pas avec notamment le passage en force du Gouvernement, par l'utilisation du 49.3, afin de faire adopter la loi Macron et son chapelet de mesures régressives à l'encontre des salarié(e)s. Les chiffres du chômage qui, même avec des modifications sur la manière de classer les privé-(es) d'emploi afin d'édulcorer la réalité, restent toujours aussi désastreux et démontrent l'inefficacité des politiques menées et l'urgence d'opérer d'autres choix économiques. La loi relative au dialogue social qui, sous couvert d'une logique de simplification portée par le patronat, suivie par le gouvernement et les parlementaires, tourne le dos à la citoyenneté au travail, pourtant essentielle à l'efficacité économique et sociale et qu'il aurait plutôt fallu rénover et renforcer. Le projet « Industrie du Futur » du Ministre de l'économie, dont l'un des objectifs affichés est la transformation du modèle économique par le numérique. C'est une réalité qu'on ne peut ignorer. Pour autant, cette transformation doit être guidée par le progrès social et la transition écologique plutôt que la rentabilité des entreprises et la rémunération des actionnaires. Etc...

Bien sur, il nous faudra également aborder notre situation départementale, celle des entreprises dans lesquelles nombre de salariés sont en souffrance et les réactions collectives nécessaires à faire vivre et organiser sur notre territoire.

Nous devrons prendre aussi les dispositions qui s'imposent face aux prétentions de la municipalité de Montluçon de saigner à blanc la CGT ou plus vraisemblablement de la déloger de ces locaux par des demandes excessives et non fondées de paiement de loyers et de charges (voir édito).

## Combattre l'extrême droite et renforcer la CGY.

ans un deuxième temps, nous avons jugé utile, dans une période difficile où le discours « populiste » a le vent en poupe, de débattre des responsabilités qui se posent au mouvement syndical, notamment à la CGT, face à l'activisme du Front National. Inévitablement, nous aborderons ensuite notre qualité de vie syndicale à travers la syndicalisation, la place des jeunes, la continuité syndicale et la vie dans nos syndicats. De notre qualité de vie syndicale dépend la réussite dans nos actions à engager. Enfin, une présentation du nouveau bi-média NVO sera effectuée et nous évoquerons le plan de campagne visant à la conquête et reconquête du lectorat.

C'est donc une journée dense et riche qui s'annonce. Au vu des attaques incessantes dont est victime le salariat, nul doute que se retrouver pour construire des perspectives de luttes et regonfler nos forces militantes est bienvenu et nécessaire.

Gisèle Bascoulergue.

#### Les horaires:

- ♦ Accueil à partir de 8 h 15
- ◆ Début des travaux 9 h 00 et fin des travaux 17 h 30.

### Les objectifs de participation :

- ◆ Assurer la présence de chaque syndicat et section syndicale du département par au moins la participation d'un camarade et plus en fonction des effectifs des syndicats concernés.
- ◆ Le Comité Régional CGT d'Auvergne et la Confédération sont également invités et ont confirmé leur participation.

## Frais de participation :

L'Union Départementale assume l'ensemble des frais d'organisation et de logistique.

Les frais de déplacements des participant(e)s sont à examiner en interne dans chaque syndicat.

Une participation forfaitaire de 13 Euros par participant sera demandée aux syndicats pour une partie des frais de restauration.

Il est indispensable d'informer Annick dès que possible et avant le 12 octobre délai de rigueur, au secrétariat de l'UD (tel. 04 70 28 07 78) du nombre et de l'identité des participants et de régler la participation aux repas.

## PREVENTIONS



## LA MÉDECINE DU TRAVAIL

La médecine du travail a pour vocation d'éviter toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène et de sécurité. Son rôle est principalement axé sur la prévention.

## Rôle du médecin du travail.

e médecin du travail est le conseiller du d'entreprise, des salariés, des représentants du personnel, notamment pour l'amélioration des conditions de travail, d'adaptation des postes de travail, l'hygiène, la prévention dans l'entreprise. Ainsi, il conduit des actions en milieu de travail et procède à des examens médicaux. La finalité étant de préserver la santé des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. Le médecin du travail a libre accès aux lieux de travail. Il réalise des visites de sa propre initiative ou à la demande:

- ◆ De l'employeur
- ◆ Ou des CHSCT
- Ou des DP dans les entreprises de - 50 salariés.

## Visites médicales des salariés.

e médecin doit établir dans le cadre de ses missions, une fiche sur les risques professionnels de l'entreprise. L'employeur doit proposer au salarié des visites médicales auprès du médecin du travail. Le salarié doit se soumettre à ces visites.

#### Visite d'embauche:

Cette visite a pour objectif principal d'apprécier au moment de l'embauche si le salarié est apte au poste de travail. Cette visite doit avoir lieu avant l'embauche ou au plus tard avant la fin de la période d'essai.

# Certains salariés bénéficient d'une surveillance médicale renforcée :

Les salariés de moins de 18 ans, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap, les personnes exposées à certains risques (amiante, vibrations, bruits...).

### Visites périodiques :

Le salariés bénéficie ensuite de visites périodiques tous les 2 ans (sauf exception). Ces visites permettent au médecin de s'assurer du maintien de l'aptitude médicale du salarié à son poste de travail. En dehors des visites périodiques, le médecin peut recevoir le salarié à sa demande ou à celle de l'employeur. La demande du salarié ne peut motiver une sanction.

#### Visite de pré-reprise :

Cette visite concerne le salarié en arrêt de travail de plus de 3 mois. Elle est organisée par le médecin à la demande du salarié, du médecin traitant ou de médecin conseil de la sécurité sociale.

Cette visite permet au médecin du travail :

- De recommander des aménagements et des adaptations du poste (mais aussi des horaires).
- ◆ De préconiser le reclassement du salarié ou des formations

professionnelles en vue de son reclassement ou bien encore pour sa réorientation professionnelle.

Le médecin du travail informe l'employeur et le médecin conseil de la sécurité sociale de ses recommandations (sauf opposition du salarié).

#### Visite de reprise du travail :

Le salarié bénéficie d'une visite de reprise du travail après :

- Un congé maternité
- Ou une absence pour maladie professionnelle (peu importe sa durée).
- Ou une absence de 30 jours ou plus pour accident de travail, maladie ou accident non professionnel.

Cette visite permet de vérifier l'aptitude du salarié à reprendre son travail. Elle est normalement organisée dans les 8 jours qui suivent sa reprise. Elle est obligatoire, même si le salarié effectue une visite de pré-reprise.

#### Visites complémentaires :

Le médecin du travail peut prescrire des visites complémentaires pour:

- Déterminer l'aptitude du salarié à son poste de travail.
- ◆ Dépister une maladie professionnelle ou à caractère professionnel.
- Dépister des maladies dangereuses pour l'entourage du salarié.



## EXPLIQUÉE PAR ECHO-FLASH.



## Propositions du médecin à la suite des visites.

A la suite des visites, le médecin constate que le salarié est :

- Soit apte au poste de travail occupé.
- Soit partiellement inapte à son poste de travail.

S'il le juge nécessaire, le médecin peut proposer à l'employeur des mesures individuelles (exemple transformation de poste). L'employeur doit alors prendre en considération les propositions du médecin du travail et, en cas de refus, en faire connaître ses motifs. En cas de difficultés ou désaccord, l'employeur ou le salarié peut saisir l'Inspection du Travail et celle-ci demande l'avis du médecin Inspecteur du Travail avant de répondre au recours.

# Conséquences des visites sur le temps de travail.

Le temps nécessaire aux visites médicales est

compté comme du travail. L'employeur ne peut donc opérer aucune retenue de salaire. Lorsque les visites ne peuvent avoir lieu pendant le travail, leur durée est rémunérée comme du temps de travail normal. Les frais de transport nécessaires pour les visites sont pris en charge par l'employeur.

Laurent Indrusiak.

## 7 juillet 2015, journée d'étude santé au travail.

L'Union Départementale CGT de l'Allier organisait le 7 juillet dernier une journée d'étude santé au travail à Tronget.

Le thème choisi « Le travail peut nuire gravement à la santé » a manifestement intéressé les militants du département. Ce sont au total 116 militants qui ont participé avec sérieux toute la journée aux débats.

La journée a commencé par le visionnage d'un documentaire « La mise à mort du travail » qui a mis en évidence l'absurdité d'un système qui dégrade les conditions de travail des salariés (accélération des cadences, méthode de management, exposition à des produits, etc...).

Annie Thébaud-Mony (Sociologue de la santé), présente lors de notre initiative, a pointé lors de son intervention la nécessité de ne rien lâcher en ce qui concerne la santé des travailleurs, mais aussi l'utilité de travailler ensemble (syndicats, services de l'Etat, associations). L'apport d'Annie Thébaud-Mony durant les débats a été très apprécié par l'ensemble des participant(e)s. Témoignages, retours d'expériences ont alimenté les échanges.

Madame Minot, pour l'Inspection du Travail, Madame Christofeul (Médecin Inspecteur du Travail), Monsieur Gougat pour la CARSAT présents à notre initiative ont, eux aussi, répondu aux nombreuses questions qui ont été posées.



Cette année encore, le nombre de participant(e)s, la qualité des échanges, ont démontré que ce sujet de santé au travail fait parti des préoccupations qui doivent être traitées au sein de notre organisation, à travers l'action des CHSCT, des CE et de DP. Cela prouve aussi que l'organisation de cette journée d'étude répond à une forte attente des militants.

## WE DEPARTEMENTALE



## VIE SYNDICALE DE L'UD SUITE ET SUITE....

Notre collectif vie syndicale s'est réuni le 26 juin dernier dans les locaux de l'UD. Nous avons fait le point sur l'avancée de nos travaux. Les participants l'ont traduit dans la réflexion : il reste beaucoup à faire dans l'amélioration de nos pratiques en lien avec l'organisation et les syndicats. Retour sur quelques pistes...



### L'organisation.

I reste encore quelques uns de nos syndicats qui n'ont pas réglé à COGETISE pour 2014. Il est urgent que ceux-ci se mettent à jour rapidement (voir détail article page 8).

Cogitiel est encore loin d'être à jour, certains nouveaux voire anciens adhérents ne sont toujours pas renseignés dans le dispositif. Plusieurs bases ne sont même pas enregistrées sur Cogitiel. Rappelons combien il est important que les syndicats soient renseignés sur l'outil au service des organisations de la CGT, dans un but évident de connaissance et de communication des syndicats et des adhérents entre l'UD, mais aussi les fédérations et la Confédération. C'est une aide précieuse dans l'activité quotidienne, dans le suivi, la connaissance et l'accompagnement des syndiqués CGT. L'UD peut répondre aux besoins de formation individuelle des syndicats sur l'outil Cogitiel afin de les aider à la mise en œuvre.

Nous allons mettre en place avec les Unions Locales une fiche de connaissance de nos syndicats. Celle-ci sera utile pour une meilleure qualité de vie syndicale dans les Unions Locales et au sein de l'Union Départementale. Outre la mise à jour des données, cette meilleure connaissance nous permettra un ciblage plus pertinent des informations à transmettre à chacun en fonction de ces spécificités

Nous devons maintenant accélérer la collecte des PV d'élections et vérifier la validité sur le site du gouvernement

(https://www.elections-

professionnelles.travail.gouv.fr/). Chaque syndicat peut vérifier sur ce site si les PV le concernant apparaissent. Si ce n'est pas le cas, il doit intervenir auprès de l'employeur pour que celui-ci fasse le nécessaire. L'Inspection du travail peut être saisie quand l'employeur refuse de faire l'envoi des PV.

Il est a noté que le calcul de la représentativité des organisations se fera à nouveau en fin d'année 2016, après les élections dans les TPE.

#### La formation.

e ne sont pas moins de 6 formations sur divers thèmes qui ont été proposées par l'UD depuis le début de l'année. À chaque fois avec de nombreux participants et une grande satisfaction de ceux-ci.

Il reste pour le second semestre d'autres outils à faire vivre.

- ◆ CHSCT Territoriaux : du 21 au 25 septembre 2015
- ◆ Niveau 2 2<sup>ème</sup> partie : du 5 au 9 octobre 2015
- ◆ Membres du comité d'entreprise : du 26 au 30 octobre 2015
- ◆ Conseillers du salarié : du 3 au 5 novembre 2015
- Niveau 2 1<sup>ère</sup> partie : du 16 au 20 novembre 2015

Il est sans doute utile de rappeler l'importance que peuvent avoir les formations mises à disposition par la formation syndicale CGT. Celles-ci sont un outil de connaissance des moyens de lutte pour les camarades qui siègent dans les diverses instances de leurs entreprises.

## Syndicalisation et adhésion.

otre projet départemental de syndicalisation est toujours dans une bonne dynamique. Nous avons enregistré significativement plusieurs adhésions dans les syndicats ciblés en complément de celles réalisées dans les syndicats hors ciblage.

Nous réfléchissons à d'autres bases qui pourraient faire partie du programme de syndicalisation que l'UD et les UL se sont fixés.

Il a été enregistré par l'UD 19 syndiqués de plus sur le département depuis le début de l'année (syndicat hors projet départemental). Mais cette connaissance est certainement très en deçà de la réalité et il est certain que nous n'avons pas toutes les données concernant les nouvelles adhésions réalisées sur le département. Nous rappelons, ici, la nécessité de répondre à la sollicitation de l'UD « Rendezvous de syndicalisation » afin que nous collions au mieux aux réalités des forces syndicales de notre territoire départemental. Un coup de fil ou un courriel du syndicat en informant l'UD serait également un bon réflexe.

La qualité de la vie syndicale ne peut être mise en valeur que par l'interaction et le travail conjoint des différents niveaux de notre CGT : Adhérent, syndicat, UL, UD, Fédération et Confédération.

Didier Blondet.





## LA CGT de l'ALLIER et L'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE DU BOURBONNAIS fêtent le 120ème Anniversaire de la CGT

Nous ouvrirons nos portes, 20 impasse rue de Paris Pour vous faire découvrir les drapeaux inscrits aux Monuments Historiques

Samedi 19 et Dimanche 20 SEPTEMBRE

# BANNIÈRES ET DRAPEAUX COMPAGNONS DE LUTTES



# UNE RENTRÉE SOCIALE SOUS LE SLOGAN DES 120 ANS DE LA CGT : COMBATIVE ET SOLIDAIRE



## Sur le plan national

omme à son habitude, la CGT sera sur le terrain dès le début de la rentrée, avec, dans un 1<sup>er</sup> temps, l'organisation de 8 grands meetings nationaux. Concernant notre département, nous sommes invités à participer à celui du 10 septembre à LYON et l'UD CGT de l'Allier organise un covoiturage pour s'y rendre. Dans le cadre de ces meetings, nous réfléchissons à diffuser en direct sur grand écran dans les locaux de l'UD celui de Paris qui se déroulera le 9 septembre.

Ces meetings devraient nous mettre dans le bain pour tout d'abord le **23 Septembre** : Journée nationale sur les libertés syndicales, droits syndicaux avec l'organisation d'une journée d'étude régionale suivie d'une action à définir.

Ensuite, il nous faudra construire la journée d'action nationale de mobilisation et de grève interprofessionnelle du 8 octobre, qui s'inscrit dans les suites du 9 avril.

Entre temps **le 1**<sup>er</sup> **octobre**, l'Union Confédérale des Retraités appelle à l'action.

Une journée européenne de mobilisations est aussi prévue le **29 novembre.** 

# Spécifiquement à notre département de l'Allier

réussir c'est d'assurer la mobilisation d'un grand nombre de militantes et militants à l'occasion de l'audience au commissariat de Montluçon de la Secrétaire Générale du Comité Régionale CGT d'Auvergne, du Secrétaire Générale de l'UD et de la Secrétaire Générale de l'UD et de la Secrétaire Générale de l'Union Locale de Montluçon suite à une nouvelle plainte déposée par la direction revanche revanche de d'Environnement Recycling prévu en date du 4 septembre à 15 h 00.

Rosa, Eléna et Laurent devront être massivement accompagnés afin que le Droit et la citoyenneté priment sur les velléités de répression.

A noter dans vos agendas également, nos Assemblées Générales de rentrée qui impulseront notre processus de mobilisations, entre autres.

**Le 10 septembre** : AG de rentrée de l'UL de Montluçon / Commentry.

Le 17 septembre : AG de rentrée dans les UL de Moulins et de Vichy.

Pour que l'ensemble de ces dates soit une réussite, il faut que notre corps militants s'investisse dans la construction avec les salariés, dans nos lieux de travail et en lien direct avec les revendications.

Face au gouvernement et à un patronat offensifs contre l'intérêt des salariés, il nous faut construire de fortes mobilisations afin d'inverser le rapport de force en faveur de la satisfaction des besoins sociaux.

Hicham Rady.

## RÈGLEMENT COGETISE OU LE REVERSEMENT DES COTISATIONS SYNDICALES SUR NOTRE DÉPARTEMENT.



u 30 juin 2015, tout en Considérant que l'année 2014 n'est pas clôturée à la fin du premier semestre 2015 (c'est une mauvaise habitude dont il faudrait nous défaire en étant beaucoup plus rigoureux et régulier dans nos reversements de cotisations à COGETISE), nous enregistrons 4252 FNI réglés pour 2013 et 4090 FNI réglés pour 2014. Nous accusons un différentiel de 162 FNI qui équivaut donc à 162 syndiqué(e)s en moins. Sachant qu'un syndiqué, sauf s'il arrive ou part en cours d'année, ce qui n'est pas la règle générale, devrait s'acquitter d' 1 FNI + 11 timbres par an, nous devrions avoir un déficit de 1782 timbres pour 2014 par rapport à

2013. Or, au sixième mois de l'année nous enregistrons un retard de 2579 timbres comparativement à l'exercice antérieur (41611 réglés en 2013 contre 39032 réglés en 2014).

Pour 2015, 2512 FNI seulement sont réglés au 30 juin. Nous ne serions donc que 2512 syndiqués pour l'Allier au regard de nos règlements validés ? 9919 timbres ont été réglés alors que nous pourrions en espérer 12560 au vu des 2512 syndiqués insuffisamment enregistrés et, en principe, à jour de leurs cotisations. Et malgré tout nous enregistrons un retard de 2641 timbres non réglés.

Pour rappel, notre 47<sup>ème</sup> congrès a

adopté une Charte de la Vie Syndicale stipulant notamment qu'une des tâches essentielles de la CGT est la réunion des moyens indispensables, financiers dans le cas présent, pour atteindre les objectifs de mobilisations et d'actions que la CGT se fixe. Il serait bon de la faire notre et la mettre concrètement en œuvre. La responsabilité de chaque syndicat et en premier lieu des responsables que sont les Trésoriers et Secrétaires Généraux est donc clairement engagé pour corriger cette situation préjudiciable pour nos ambitions. Il est plus qu'urgent de solder 2014 et de mettre à jour les règlements 2015.

Gisèle Bascoulergue